

**Conseil d'administration
Séance du 3 novembre 2025**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 75/2025	FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITE
	Statuts Service de Santé Etudiante

Vu les articles L.712-1 à L.712-6 modifiés du code de l'éducation

Vu l'article L.719-7 du code de l'éducation

Vu les articles L.718-4, L.831-1 à L.831-3, D.714-20 à D.714-27 et D.831-1 à R. 831-2 du code de l'éducation

Vu les articles L.1172-1, L.1411-8 et L.1434 du Code de la Santé Publique

Vu le décret n°2023-178 du 13 mars 2023 relatif aux services universitaires et interuniversitaires de santé étudiante

Vu le décret n°2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 17 octobre 2025

Vu l'avis du Comité Social de l'Administration du 20 octobre 2025

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet (EPE) adopte les Statuts du Service de Santé Etudiante.

Document annexé.

A Saint Etienne le 4 novembre 2025
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université Jean Monnet,



Florent PIGEON

POUR : 29

CONTRE : 0

ABST : 0